

Autre césure :

- ✓ auprès de la composantes portant la formation d'inscription 2022/2023
 - du 13 juin au 08 juillet 2022 OU du 22 août au 09 septembre 2022 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
 - du 02 novembre au 02 décembre 2022 pour une césure au Semestre 2

Proposition de délibération :

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg adopte **les calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2022/2023.**